

Taux de valeur ajoutée, taux de marge commerciale

IAA et commerce de gros agroalimentaire

En 2016, la valeur ajoutée des IAA se situe autour de 21 % de leur chiffre d'affaires, contre 25 % dans l'industrie manufacturière. Ce taux de valeur ajoutée est plus élevé dans la boulangerie-pâtisserie et les pâtes (29 %), les autres produits alimentaires (25 %) et les boissons (26 %). Il est très faible pour les huiles et graisses (5 %). Dans ce secteur, la part des achats de matières premières cumulés avec ceux de marchandises dans le total des charges est la plus élevée (79 %). Dans l'industrie alimentaire, le taux de valeur ajoutée est plus élevé pour les entreprises de plus de 10 à 19 salariés (21 %). Dans le secteur des boissons, il est plus élevé pour celles de plus de 250 salariés (31 %).

En 2016, dans le commerce de gros agroalimentaire, le taux de marge commerciale est de 21 % contre 29 % dans le commerce de gros en général. Il est nettement plus élevé dans le commerce de gros de produits agroalimentaires transformés (25 %) que dans le commerce de gros de produits agricoles bruts (13 %) où le poids des achats de matières premières et de marchandises prédomine (89 %). Dans le commerce de gros de produits agroalimentaires transformés, le taux de marge commerciale augmente avec la taille de l'entreprise.

Part des charges d'exploitation et VACF¹ en 2016

| | Achat matières premières | Achats marchandises | Autres charges ¹ | VACF ¹ |
|--|--------------------------|---------------------|-----------------------------|-------------------|
| Viande et prép. viande | 58 | 4 | 21 | 16 |
| Poisson, crust., etc. | 52 | 10 | 23 | 16 |
| Fruits et légumes transf. | 49 | 6 | 25 | 20 |
| Huile et graisses | 64 | 15 | 16 | 4 |
| Produits laitiers | 53 | 7 | 24 | 16 |
| Grains ; amylicés | 48 | 6 | 27 | 19 |
| Boulangerie-pâtis. et pâtes | 37 | 5 | 30 | 28 |
| Autres produits alimentaires | 40 | 9 | 29 | 23 |
| Aliments pour animaux | 54 | 14 | 19 | 13 |
| Boissons | 44 | 6 | 28 | 22 |
| Com. gros prod. agric. brut ² | 3 | 86 | 7 | 5 |
| Com. gros. prod. alim. et bois. | 2 | 78 | 12 | 8 |

1. VACF : valeur ajoutée au coût des facteurs. Autres charges : autres achats, charges externes, impôts, taxes ...

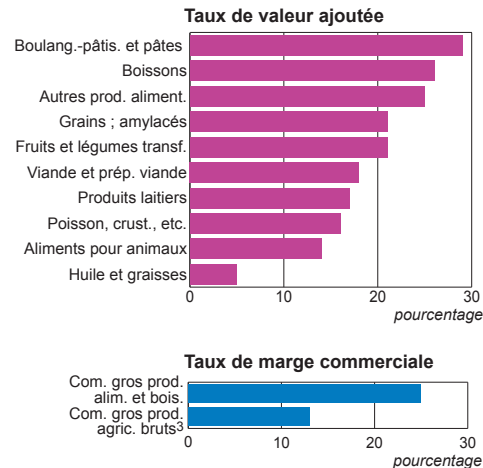
2. Y compris animaux vivants.

Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

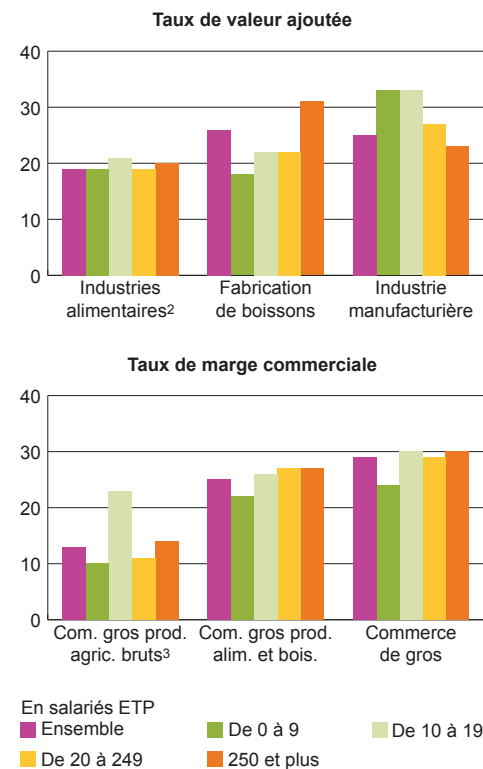
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de valeur ajoutée et taux de marge commerciale en 2016

• Selon le secteur d'activité



• Selon la taille des entreprises¹ (ETP)



1. Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire « Esane ».

2. Hors artisanat commercial.

3. Y compris animaux vivants.

Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de marge

IAA et commerce de gros agroalimentaire

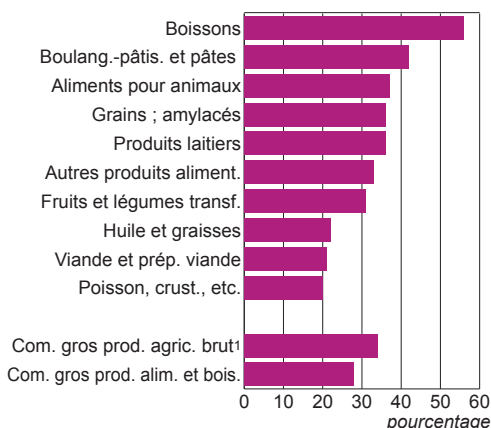
Le taux de marge rapporte l'excédent brut d'exploitation (EBE) - ce qui reste à disposition des entreprises après la rémunération des salariés - à la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) - richesse totale produite par l'entreprise. L'EBE permet de financer le renouvellement des équipements usés ou obsolètes, de payer les impôts, et enfin de rémunérer les facteurs de productions engagés.

En moyenne sur la période 2015-2016, le taux de marge (EBE/VACF) des industries agroalimentaires est de 37 %, contre 26 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il est plus faible dans la transformation de poisson (20 %) et plus élevé dans les boissons (56 %). Dans l'industrie alimentaire, le taux de marge le plus élevé est atteint par les entreprises du secteur de la fabrication industrielle de boulangerie, pâtisserie et pâtes (42 %). Tous secteurs alimentaires confondus, la taille des entreprises influe positivement sur le taux de marge.

Dans le commerce de gros agroalimentaire, le taux de marge est de 29 %, quasiment identique à l'ensemble du commerce de gros (27 %). Il s'établit à 34 % dans le commerce de gros de produits agricoles bruts et à 28 % dans celui de produits agroalimentaires transformés.

5

Taux de marge moyenne 2015-2016

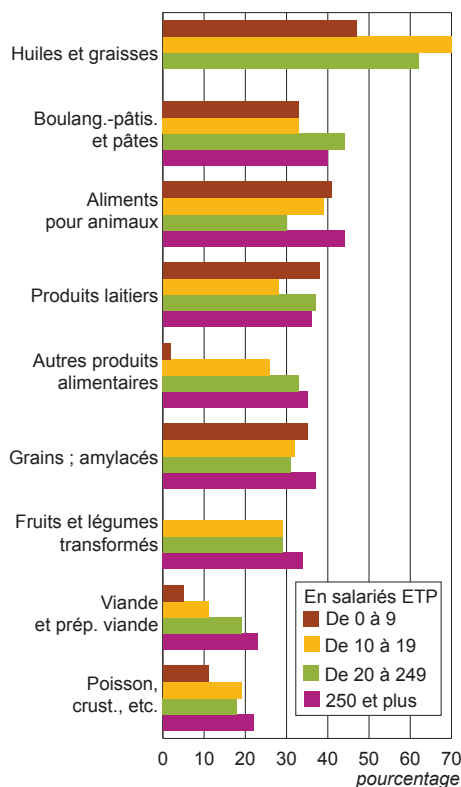


1. Y compris animaux vivants.
 Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.
 Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de marge selon la taille de l'entreprise¹ moyenne 2015-2016

| Secteur d'activité | Ensemble | Effectifs de salariés en ETP | | | |
|--|-----------|------------------------------|-----------|-----------|-------------|
| | | 0 à 9 | 10 à 19 | 20 à 249 | 250 et plus |
| % | | | | | |
| Industries agroalimentaires | 37 | 29 | 32 | 36 | 39 |
| Industries alimentaires ² | 32 | 21 | 26 | 32 | 33 |
| Fabrication de boissons | 56 | 46 | 46 | 52 | 60 |
| <i>Industrie manufacturière</i> | 26 | 18 | 19 | 24 | 30 |
| Commerce de gros agroalimentaire | 29 | 29 | 27 | 31 | 28 |
| Com. gros prod. agric. brut ³ | 34 | 45 | 38 | 31 | 28 |
| Com. gros prod. alim. et de boissons | 28 | 23 | 24 | 32 | 28 |
| <i>Commerce de gros</i> | 27 | 28 | 19 | 27 | 29 |

• Dans les secteurs de l'industrie alimentaire²



1. Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire « Esane ».
 2. Hors artisanat commercial.
 3. Y compris animaux vivants.
 Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.
 Sources : Insee - Esane, traitements SSP

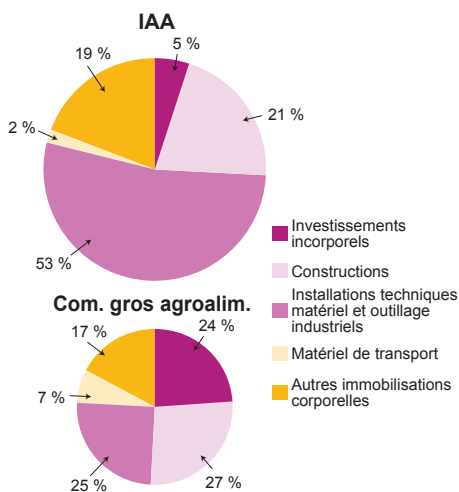
Taux d'investissement

IAA et commerce de gros agroalimentaire

Le taux d'investissement mesure la part réservée aux investissements corporels dans la valeur ajoutée aux coûts des facteurs. Les investissements correspondent d'une part au financement du renouvellement des équipements usés ou obsolètes, mais aussi à celui de nouveaux équipements et de biens immatériels. Sur la période 2015-2016, ce taux est en moyenne de 19 % dans les industries agroalimentaires contre 15 % dans l'industrie manufacturière. La part des investissements dans la valeur ajoutée est plus élevée pour les entreprises de moins de 10 salariés, que ce soit dans l'industrie alimentaire (36 %) ou les boissons (37 %). Presque la totalité des investissements réalisés par les IAA sont des investissements corporels (95 %).

Sur la même période, le taux d'investissement des entreprises de commerce de gros agroalimentaire est de 16 % contre 9 % dans l'ensemble du commerce de gros. Dans le commerce de gros de produits agricoles bruts, il est porté par celui des entreprises de plus de 250 salariés (39 %). Dans le commerce de produits agricoles transformés, la taille des entreprises influe peu sur le taux d'investissement. 76 % des investissements des entreprises de ces deux secteurs sont des investissements corporels.

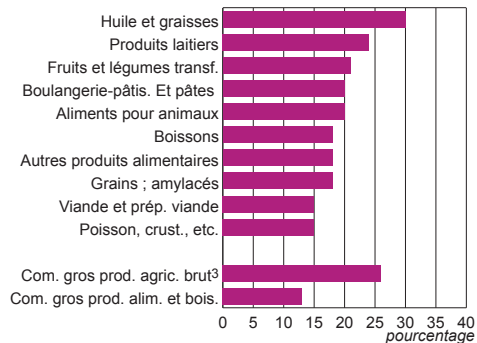
Type d'investissement moyenne 2015-2016



Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux d'investissement moyenne 2015-2016

• Selon le secteur d'activité

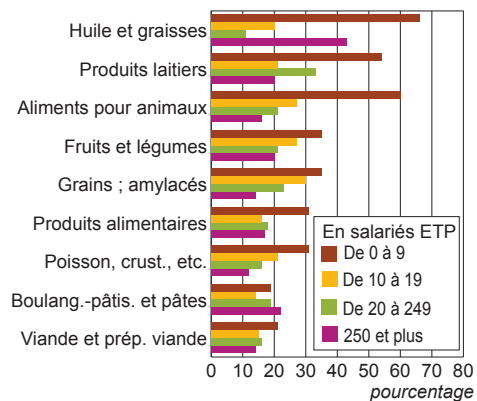


• Selon la taille de l'entreprise¹

Moyenne 2015-2016

| Secteur d'activité (Naf rév. 2) | Effectifs de salariés en ETP | | | | |
|--|------------------------------|-------|---------|----------|-------------|
| | Ensemble | 0 à 9 | 10 à 19 | 20 à 249 | 250 et plus |
| | | % | | | |
| Industries agroalimentaires | 19 | 36 | 21 | 19 | 17 |
| Industries alimentaires ² | 19 | 36 | 19 | 20 | 18 |
| Fabrication de boissons | 18 | 37 | 25 | 16 | 16 |
| <i>Industrie manufacturière</i> | 15 | 17 | 12 | 14 | 15 |
| Commerce de gros agroalimentaire | 16 | 16 | 11 | 13 | 20 |
| Com. gros de prod. agric. bruts ³ | 26 | 19 | 15 | 25 | 39 |
| Com. gros prod. alim. et bois. | 13 | 14 | 10 | 10 | 16 |
| Commerce de gros | 9 | 10 | 8 | 8 | 10 |

• Dans les secteurs de l'industrie alimentaire²



1. Les entreprises sont constituées des unités légales et des unités « profilées ». Voir glossaire « Esane ».

2. Hors artisanat commercial.

3. Y compris animaux vivants.

Champ : entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu, Dom inclus.

Sources : Insee - Esane, traitements SSP